

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU MARDI 23 MARS 2021

FINANCES
N°II-4-II/2021

Le Vingt-trois Mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le Dix-sept Mars deux-mille vingt-et-un.

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 19

de votants : 19

Etaient convoqués :

BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MICHEL Raymond, MURRIS Jacques, BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, ISOLERY Jacques, LOI Annie, TOSEL Anaïs, VAL Nicole, LABBE Nicole, AGOSTINI Robert, VERAN Antoine, REVERTE Georges, CARLIN Jean-Jacques, MENCIO Sylvine, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Pierre VITALE, Jean-Claude MIOLLAN, POLSKI Ladislas, Rosalba NICOLETTI-DUPUY.

OBJET :

Budget Primitif 2021

Etaient présents :

BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MURRIS Jacques BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, LOI Annie, Anaïs TOSEL, LABBE Nicole, AGOSTINI Robert, Antoine VERAN, REVERTE Georges, MENCIO Sylvine, CARLIN Jean-Jacques, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Ladislas POLSKI, Rosalba NICOLETTI-DUPUY

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat 31/03/2021

Etaient excusés :

*- MICHEL Raymond
- VAL Nicole
- Jacques ISOLERY*

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 17 Mars 2021.

Etaient absents :

*- Jean-Claude MIOLLAN
- Pierre VITALE*

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN



Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean – Jacques CARLIN est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Alexandra TEUS-RIBE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement vous ont été envoyées avec la convocation.

Je vous précise que compte-tenu du fait qu'au cours de cette séance, le compte administratif 2020 a été voté et le compte de gestion approuvé, cela permet d'affecter les résultats budgétaires de l'année 2020, sur le budget primitif 2021.

Je vous rappelle que les propositions de budget primitif 2021 ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail au cours desquelles les différentes compétences ont été présentées de manière détaillée.

Lors de notre comité du 18 février dernier, le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 a été exposé à tous les délégués. A la suite de celui-ci, les services du syndicat ont pris en compte toutes les demandes formulées par les communes, pour présenter le BP 2021.

Je tiens à souligner que le budget global du syndicat est composé de près de 70 budgets spécifiques, témoins d'une comptabilité d'exploitation fine et précise répondant au fonctionnement de chacune des compétences.

Pour les vues d'ensemble et en ce qui concerne tout d'abord la section de fonctionnement :

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 17 456 811 € et se répartissent comme suit :

Charges à caractère général	2 584 229	euros
Charges de personnel	12 468 054	euros
Autres charges de gestion courante	1 801 431	euros
Charges financières	155 097	euros
Charges exceptionnelles	328 000	euros
Dépenses d'ordre (amortissements)	120 000	euros

Les recettes de fonctionnement dont le montant s'élève à 16 997 651.40 €, se décomposent de la manière suivante :

Atténuation de charges	146 161	euros
Produits services	2 362 853	euros
Impôts et taxes	5 618 838	euros
Dotations et participations	8 388 483	euros
Autres produits de gestion courante	328 700	euros
Produits financiers	28 355	euros
Produits exceptionnels	124 261.40	euros

Elles ont diverses origines, Etat, Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales, organismes subventionneurs, bénéficiaires des services et participations des communes.

A ces recettes, il convient de rajouter l'excédent reporté de 1 954 550.81 € Cela est possible car, au cours de cette séance le compte administratif 2020 a été adopté et le compte de gestion 2020 approuvé.

Ainsi, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 18 952 202.21 €.

Ce qui laisse apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel 2021 excédentaire de 1 495 391.21 euros dont principalement :

720 000 € qui seront reversés aux communes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ;

160 000 € qui pourront être affectés à la section d'investissement (remboursement dette patrimoniale Sivom)

31 000 € de titre à percevoir auprès de notre ancienne compagnie d'assurance du personnel qui a fait faillite

530 000 € d'aide Covid de la Caf secteur de la petite enfance perçue en 2020 et qui seront à défalquer de la régularisation du droit 2020 calculé et perçu en 2021

50 000 € de fond de roulement

Je vous propose d'adopter ces propositions de fonctionnement 2021 qui s'établissent comme suit :

Dépenses	17 456 811.00 euros
Recettes	18 952 202.21 euros
Excédent prévisionnel 2021	1 495 391.21 euros.

Propositions d'investissement.

Les propositions 2021 de nouvelles dépenses s'élèvent à 5 466 994 euros et se répartissent de la manière suivante :

Opérations d'équipement et d'acquisitions du syndicat 458 594 euros

La liste des opérations vous a été présentée au cours de la séance du Débat d'orientation budgétaire mais il convient de retenir principalement l'acquisition prévisionnelle du local occupé actuellement par le Relais d'Assistantes Maternelles à Saint-André de la Roche pour 185 k€ et du logiciel de gestion de la compétence animation à l'échelle intercommunale pour 85 k€.

Remboursement du capital des emprunts dont 723 k€ et 1 371 k€ de prêts relais fctva et subventions : 3 595 400 euros

Opérations pour compte de tiers : 1 413 000 euros

Les propositions 2021 de nouvelles recettes s'élèvent à 5 466 994 euros et se répartissent de la manière suivante :

Subventions d'investissement : 112 660 euros

Emprunts 2 930 594 euros

(il est prévu un emprunt court terme subventions et fctva de 2 604 k€)

Dotations fonds divers et réserves 50 740 euros

Affectation du résultat 2020 section de fonctionnement pour couvrir le remboursement de la dette patrimoniale

160 000 euros

Autres immobilisations financières 680 000 euros
Il s'agit de la participation des communes au remboursement du capital (au réel et en écritures de régularisations)

Opérations pour compte de tiers 1 413 000 euros

Opérations d'ordre 120 000 euros

Il s'agit des amortissements pour 120 000 €

A ces recettes, il convient de rajouter l'excédent reporté de 1 353 555.83 € étant donnée, qu'au cours de cette séance le compte administratif 2020 a été adopté et le compte de gestion 2020 approuvé : soit un total de recettes d'investissement de 5 105 454.87 €.

Je vous propose d'adopter ces propositions nouvelles d'investissement qui s'établissent comme suit :

Dépenses

Propositions nouvelles	5 466 994 euros
Restes à réaliser	20 041 491.61 euros
Pour un total de	25 508 485.61 euros

Recettes

Propositions nouvelles	5 466 994 euros
Solde d'exécution positif reporté	1 353 555.83 euros
Restes à réaliser	23 845 154.65 euros
Pour un total de	30 665 704.48 euros

Où l'exposé de Madame MENCIO, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter ces propositions nouvelles d'investissement qui s'établissent comme suit :

Dépenses

Propositions nouvelles	5 466 994 euros
Restes à réaliser	20 041 491.61 euros
Pour un total de	25 508 485.61 euros

Recettes

Propositions nouvelles	5 466 994 euros
Solde d'exécution positif reporté	1 353 555.83 euros
Restes à réaliser	23 845 154.65 euros
Pour un total de	30 665 704.48 euros

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

LE PRESIDENT,



J.J. CARLIN

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 ¹²⁴
 Nombre de membres présents : 0 ¹⁵
 Nombre de suffrages exprimés : 0 ¹⁵

VOTES :
 Pour : 0 ¹⁹
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 17/3/2021

Présenté par (1),
 A, le 23/3/2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 23/3/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

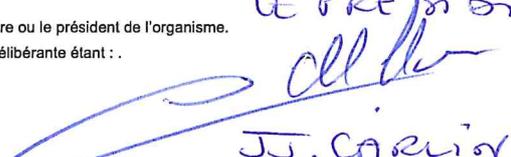
N. Labbe
le 23/3/2021



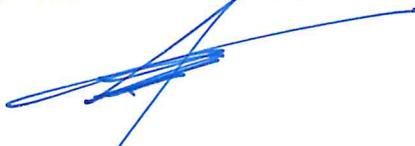
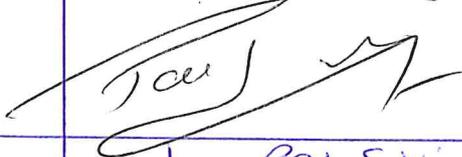
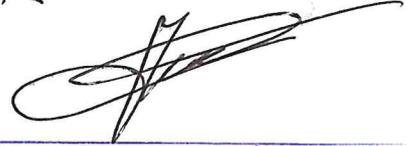
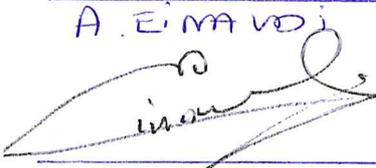
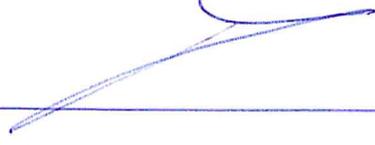
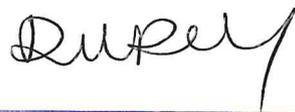
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Agostino
 A, le 23/3/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

LE PRESIDENT

 J. CARLIN

AR
 G. REVERTE


<p>S. MEROIS </p>	<p>J. GIRLANDA </p>	<p><i>AR</i> G. REVERTE </p>
<p>A. TEUS-RISE </p>	<p>P. BONSIEMORE </p>	<p>A. VERAY </p>
<p>A. LOI </p>	<p>H. PAUL </p>	<p>I. BRES. </p>
<p>MA. HIVET </p>	<p>P. FAYOLLE </p>	<p>H. MURRIS </p>
<p>A. EIMAVOJ </p>	<p>L. POLSKI </p>	<p>R. NICOLETTI DUPUY </p>
<p>A. TOSEL </p>		